



Demande de renseignement

Par **Mercedes121**, le **11/06/2019** à **22:20**

Bonjour à tous

Je me permet de vous écrire car je suis désespéré et je recherche des réponses, conseils et lumières pour m'aider. Voilà je suis une Jeune Gabonaise vivant en France depuis 2ans et pacser, venu pour me reconstruire et refaire ma vie après une lourde séparation ou je me suis retrouver presque a la rue avec mes mes puisse que le père avait décider de me quitter et l'abandonner moi et mes enfants sans me verser un peut d argent pour m'aider avec les enfants cela a duré 1annee jusqua ce que je décide de venir en aventure et de les laissé chez mes parents en sachant qu'ils ont la double nationalité ita-gabonaise. Mon ex avait pris leurs passeports, acte de naissances italiens et avait disparu dans sa nouvelle vie depuis 3 ans aujourd'hui jai reussi a entrer en contacte avec lui et quand je lui demande de me remettre leurs papiers enfin que les enfants viennent me rejoindre ici il refuse et me menace qu' il fera tout pour les recuper et les garder avec sa nouvelle compagne juste pour me detruire et me faire du mal quil agit ainsi par ce que jai su rebondir et ne pas sombré souffrir comme il voulait comment faire pour recuperer les passports et acte de naissance de mes enfants qui possède pour les faire venir ici car c'est très dure de vivre loin de ses enfants ils ont 4 et 13ans aidez moi svp. Merci beaucoup pour vos réponses

Cordialement

Par **Sacha79**, le **21/06/2019** à **15:48**

Bonjour, je me suis marié avec un sans papier , deux enfants divorcé pour violence et infidélité au bout de 5 ans oui il a eu sa carte de résident mais j'ai appris qu'il était marier à l'étranger pendant notre mariage pas de pensions alimentaire , pas de respect de la garde alternée ni de l'aide à l'éducation et il a refait sa vie en France avec enfants et aussi à l'étranger avec enfants quel est mon recours auprès de la préfecture car je n'ai été moi et mes enfants quun bouche trou pour ses papiers !!!!

Par **Visiteur**, le **21/06/2019** à **16:01**

Bonjour

Il fallait déposer plainte auprès du procureur de la république pour "mariage frauduleux a but migratoire" en expliquant les circonstances et en joignant les preuves.

Par **Sacha79**, le **21/06/2019** à **16:24**

Merci pour votre réponse pragma mais j'ai une vingtaine de main courante qui n'a rien changé il a même été en garde à vue et cela a été transmis au procureur mais rien.....